



Mairie de Sepmeries

143, Grand'Rue
59269 SEPMERIES

☎ : 03.27.27.13.92

☎ : 03.27.41.18.57

✉ commune.sepmeries@orange.fr

Nous, Maire de la Commune de SEPMERIES :

VU le code des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et L2213-1,

VU le Code de la Route et notamment les articles R et R44,

Vu la demande de l'Entreprise Prosigna – 83 rue général de gaulle – 62118 Biache Saint Vaast afin d'effectuer des travaux signalisation dans le chemin Latéral 59269 SEPMERIES

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers durant ces travaux à partir du mercredi 2 novembre 2022 de 8 heures à 20 heures et pour une durée de 1 jour calendaire.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement seront interdits. Restriction sur section courante dans les deux sens de circulation et dans le sens des points de repères croissants. Fermeture à la circulation du mercredi 2 novembre 2022 de 8 heures à 20 heures et pour une durée de 1 jour calendaire.

ARTICLE 2 : La mise en place de la signalisation de jour sera assurée par l'Entreprise Prosigna.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité du chantier, dans le hall de la Mairie et publié.

ARTICLE 4 : Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Le Quesnoy ainsi que tous les agents de la Force Publique placés sous son autorité sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Le Quesnoy,
- l'Entreprise Prosigna – 83 rue général de gaulle – 62118 Biache Saint Vaast

Fait à SEPMERIES, 28 Octobre 2022

Le Maire

SOSZYNSKI Thierry

